

Convocation à l'assemblée générale ordinaire
Société NEW BODY LINE SA
Société anonyme au capital de 4.250.400 Dinars
Siege social : Avenue Ali Belhouane 5199 Mahdia Tunisie
RC B186952000
MF 701773/RAM/000

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société NEW BODY LINE sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 15 mai 2019 à 10h00 au siège de l'IACE rue du Lac Turkana 1053 les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018.
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.
3. Approbation des conventions règlementées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.
4. Affectation du résultat 2018.
5. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2018.
6. Fixation du montant des jetons de présence.
7. Approbation de la création d'une filiale NEW BODY LINE en Egypte avec un investissement maximale de 2.000.000 DT.
8. Pouvoir au porteur, de copies ou d'extraits du procès-verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur.

Les actionnaires sont avisés que les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société.

P/ Le conseil d'administration

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'AGO du 15 mai 2019 à 10h à l'IACE

1^{ère} résolution : Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018.

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve ledit rapport.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

2^{ème} résolution : Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.

Après lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve, les états financiers de la société arrêtés au 31-12-2018.

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

3^{ème} résolution : Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018 L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

4^{ème} résolution : Affectation du résultat 2018

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2018 comme suit :

Libellé	Montant DT
Résultat de l'exercice	2 741 929,274
Résultats reportés	26 272,000
Total bénéfice à répartir	2 768 201,274
Affectation pour :	
• Réserve Légale	0,000
• Réserves facultatives	- 217 961,274
• Reliquat sur le bénéfice 2018 à répartir	2 550 240,000
• Dividendes à distribuer soit 0,600 dinars par action correspondant à 60% du nominal	-2 550 240,000
Nouveau report à nouveau	0,000

Cette résolution mise au vote est adoptée à

5^{ème} résolution : Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2018.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2018.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

6^{ème} résolution : Fixation du montant des jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération annuelle à allouer aux différents membres du Conseil d'Administration, sous forme de jetons de présence à raison de **2 000 DT** nets par administrateur. Cette rémunération restera valable jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

7^{ème} résolution : Approbation de la création d'une filiale NEW BODY LINE en Egypte avec un investissement maximale de 2.000.000 DT

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver la création d'une filiale NEW BODY LINE en Egypte avec un investissement maximale de 2.000.000 DT

8^{ème} résolution : Pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du Procès-verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir, au Président-Directeur Général ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales d'enregistrement et de publication du présent procès-verbal.

Cette résolution mise au vote est adoptée à